

Communiqué de presse 03/05/2024

Projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) : l'AORIF vote pour

Après avoir été présenté au CRHH francilien fin 2023, puis mis à la consultation auprès des collectivités territoriales, le projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) 2024-2030 était mis au vote lors de sa séance plénière du CRHH du 30 avril 2024. Au regard des amendements qui y ont été apportés et des discussions en cours avec l'Etat, l'AORIF a voté favorablement.

La séance plénière du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 30 avril dernier a mis en débat le projet SRHH après consultation des collectivités. Le SRHH est le document qui fixe les ambitions en matière de logement pour les six années à venir. Il est important que ce schéma soit ambitieux pour répondre aux enjeux de la région capitale. Le constat est clair : l'Ile-de-France manque de logements et particulièrement de logements abordables. C'est toute la chaîne de mobilité résidentielle qui est à l'arrêt : devenir propriétaire est très difficile ; rester ou devenir locataire du parc locatif privé est aussi difficile. Le parc social est depuis longtemps l'unique solution pour près de 2 millions de Franciliens en attente d'un logement social, et particulièrement pour les travailleurs modestes.

Fin novembre 2023, l'AORIF avait émis un avis défavorable à la mise en consultation auprès des collectivités locales du projet de SRHH, estimant que le projet présenté ne reflétait pas assez clairement les besoins des Franciliens et déplorant l'absence de moyens accordés aux opérateurs pour atteindre des objectifs indispensables pour résoudre la crise du logement.

Depuis, l'AORIF s'est fortement mobilisée, en étant force de propositions. Des avancées sont à noter dans la prise en compte de ces propositions dans le texte du SRHH. Ainsi, nous saluons la suppression de la notion de borne basse et de borne haute au profit de celle de « cible plancher » et de « cible préférentielle pouvant être dépassée au regard des besoins », ainsi que la mention de la nécessité de mobiliser des moyens adéquats pour les organismes de logement social. Nous saluons également l'engagement de l'Etat à porter des actions concrètes dans le cadre du CRHH, afin de rechercher des solutions de façon partenariale. C'est pourquoi l'AORIF a voté pour le projet de SRHH.

Les organismes franciliens de logement social restent mobilisés. Les opérateurs et collectivités territoriales doivent être accompagnés, à la fois par des processus plus souples et par de réels moyens financiers. Au plan national, d'indispensables mesures structurelles doivent être prises, telles que la généralisation d'un taux de TVA à 5,5% pour l'ensemble des investissements des organismes de logement social et la suppression de RLS.

Selon Damien Vanoverschelde, président de l'AORIF, « *Nous soutenons ce projet de SRHH parce qu'il va dans le bon sens, mais nous sommes vigilants. L'AORIF continuera à proposer des pistes de solutions. Nous restons convaincus que des moyens doivent être mobilisés à hauteur des enjeux, pour permettre à chaque Francilien de se loger dignement.* ».

L'AORIF - l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France est l'association des organismes de logement social de la région Ile-de-France. Il s'agit d'un espace de propositions, d'accompagnement et de mobilisation au service du logement social. L'AORIF représente un collectif d'une centaine d'organismes (OPH, ESH, Coop'Hlm, SACICAP, EPL), logeant 3 millions de personnes, unis pour proposer des réponses pertinentes et des solutions innovantes aux défis du logement social de la région-capitale. Site internet : www.aorif.org

Contact presse : Vincent Rougeot - 01 40 75 52 91 - v.rougeot@aorif.org

